



Pour diffusion immédiate : 25/11/2024

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

**RENTÉE D'ARGENT EN PERSPECTIVE : LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE CINQ NOUVELLES LOIS POUR PROTÉGER LES CONSOMMATEURS ET LEUR FAIRE FAIRE DES ÉCONOMIES**

*La législation S.932D/A.4667B facilite la résiliation des contrats des clubs de santé*

*La législation S.4778/A.7167 interdit les frais inutiles pour les voitures en leasing*

*La législation S.8182B/A.7939B exige que les télévendeurs donnent des informations dans les 30 premières secondes de l'appel*

*La législation S.509B/A.28C oblige les restaurants à afficher en ligne les résultats de l'inspection sanitaire*

*La législation S.8880A/A.1010B interdit l'obstruction à l'information sur les médicaments pour les produits OTC*

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui un paquet législatif destiné à protéger les consommateurs et à leur faire réaliser des économies. La législation S.932D/A.4667B exige que les clubs de santé acceptent l'annulation d'un abonnement dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la notification de l'annulation. La législation S.4778/A.7167 interdit l'imposition de certains frais à l'expiration d'un contrat de location de véhicule automobile qui constituent des frais administratifs, de bureau ou de manutention. La législation S.8182B/A.7939B impose aux télévendeurs de fournir certaines informations dans les 30 premières secondes d'un appel et de divulguer certaines adresses dans une communication écrite aux clients. La législation S.509B/A.28C impose aux restaurants qui proposent des services de livraison en ligne d'afficher sur leur site web ou leur application mobile un lien hypertexte permettant de consulter les notes d'inspection sanitaire récentes, sur leur site web. La législation S.8880A/A.1010B interdit l'obstruction de l'étiquette des médicaments en vente libre.

« À l'heure où les New-Yorkais subissent les effets dévastateurs de la hausse des prix, il est important que je fasse tout ce qui est en mon pouvoir pour leur redonner de l'argent », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Avec la signature de ce paquet législatif, nous continuons à faire des progrès pour rendre New York plus abordable. »

**La législation S.932D/A.4667B** exige que les clubs de santé acceptent l'annulation d'un abonnement dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la notification de l'annulation.

**La sénatrice de l'État, Roxanne J. Persaud, a déclaré,** « L'adhésion à un club de santé devrait être un atout pour les consommateurs, et non un fardeau. Ce projet de loi garantit que nous donnons aux New-Yorkais les moyens de faire les meilleurs choix pour leur santé et leur bien-être sans être enfermés dans des contrats qui ne répondent plus à leurs besoins. En élargissant les possibilités de résiliation et en facilitant la procédure, nous défendons les consommateurs et veillons à ce qu'ils puissent prendre des décisions adaptées à leur vie. Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir signé cette loi. »

**Le membre de l'Assemblée Jeffrey Dinowitz a déclaré :** « La signature de mon projet de loi A.4667B par la gouverneure Hochul marque un grand pas en avant dans la modernisation des pratiques contractuelles des clubs de santé à New York. En élargissant les méthodes de résiliation aux options Internet et en raccourcissant les délais de remboursement des clubs de santé, nous donnons aux consommateurs les moyens d'éviter des charges financières inutiles. Cette législation concerne l'équité, l'accessibilité et l'adaptation des options d'annulation au 21<sup>e</sup> siècle. Je suis fier de voir New York montrer la voie en matière de protection des consommateurs. »

**La législation S.4778/A.7167** interdit l'imposition de certains frais à l'expiration d'un contrat de location de véhicule automobile qui constituent des frais administratifs, de bureau ou de manutention.

**Le sénateur de l'État, James Sanders Jr. a déclaré** « Je suis reconnaissant à la gouverneure Kathy Hochul d'avoir récemment promulgué deux projets de loi dont j'étais le principal parrain. Le premier projet de loi (S.8880-A/SANDERS Identique à A.1010-B/Weprin) promeut et protège la santé et la sécurité des consommateurs en interdisant l'obstruction de l'étiquetage des médicaments ou des cosmétiques en vente libre. La transparence est essentielle sur le marché, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité. Le deuxième projet de loi (S.4778/SANDERS Identique à A.7167/Solages) interdit de facturer des frais de restitution à l'expiration de la durée du contrat de location d'un véhicule, dont la base est uniquement constituée de frais administratifs, de manutention ou de bureau. Ces deux nouvelles lois constituent des protections de bon sens pour le consommateur. »

**Le membre de l'Assemblée Michaelle C. Solages a déclaré,** « La nouvelle loi interdisant les frais inutiles pour les voitures louées est une étape importante dans la résolution de la crise de l'accessibilité financière à laquelle sont confrontés les travailleurs new-yorkais. Les dépenses liées aux véhicules constituent l'une des plus grandes charges financières pour les familles, et les frais de camionnette n'ont fait que compliquer la gestion de ces coûts. Cette législation garantit la transparence des pratiques de location. Cela permet de remettre plus d'argent dans les poches des gens.

Je tiens à remercier le sénateur Sanders et la gouverneure Hochul pour leur engagement en faveur de la protection des consommateurs. »

**La législation S.8182B/A.7939B** impose aux télévendeurs de fournir certaines informations dans les 30 premières secondes d'un appel et de divulguer certaines adresses dans une communication écrite aux clients.

**Le sénateur de l'État Brad Hoylman-Sigal a déclaré,** « Personne n'aime recevoir des appels de télévendeurs, surtout lorsqu'ils essaient de cacher leur véritable identité. Je suis heureux que la gouverneure Hochul soit d'accord et qu'elle ait signé le projet de loi que le membre de l'Assemblée Cunningham et moi-même avons adopté pour aider à mettre en place des réglementations indispensables aux appels de télémarketing incessants que nous recevons tous. Nous appelons notre projet de loi le « projet de loi Seinfeld », en référence à la célèbre scène où Jerry s'en prend à un télévendeur qui le dérange chez lui, car il oblige les télévendeurs à fournir le nom, l'adresse postale et le numéro de téléphone de la personne au nom de laquelle l'appel est effectué, dans les 30 premières secondes de l'appel. Elle les oblige également à divulguer ces données en ligne. Comme le dit Jerry, pourquoi devraient-ils avoir nos informations si nous ne pouvons pas avoir les leurs ? »

**Le membre de l'Assemblée Brian Cunningham a déclaré,** « Les escroqueries par télémarketing ont des effets émotionnels et financiers débilissants sur les personnes âgées isolées, les jeunes à la recherche d'un emploi ou d'un logement, les familles à faible revenu cherchant à alléger leurs dettes et les personnes confrontées à des crises personnelles, telles que des problèmes de santé ou des dépenses d'urgence imprévues. La série de projets de loi signés aujourd'hui par la gouverneure Hochul donne la priorité à la protection des personnes les plus vulnérables de New York, en particulier celles qui connaissent des difficultés financières dues à l'augmentation des coûts de la nourriture, du logement et des dépenses quotidiennes. »

**La législation S.509B/A.28C** impose aux restaurants qui proposent des services de livraison en ligne d'afficher sur leur site web ou leur application mobile un lien hypertexte permettant de consulter les notes d'inspection sanitaire récentes, sur leur site web.

**Le sénateur de l'État, Kevin Thomas, a déclaré,** « Je remercie la gouverneure Hochul d'avoir promulgué cette loi obligeant les services de livraison en ligne à afficher les résultats des inspections sanitaires. Dans le cadre de nos efforts constants pour protéger les consommateurs, cette mesure garantira un accès aisé à des informations importantes sur la propreté et la sécurité des restaurants auprès desquels ils choisissent de passer commande, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur sécurité lorsqu'ils commandent de la nourriture en ligne. »

**Linda B. Rosenthal, membre de l'Assemblée, a déclaré,** « Les notes d'hygiène des restaurants ne devraient pas être un secret. Les New-Yorkais, qu'ils commandent des plats à emporter ou qu'ils dînent dans un restaurant, méritent de savoir si leur lieu de

prédilection est en proie à des violations des règles sanitaires. Cependant, les personnes qui utilisent des applications de livraison ne disposent pas de ces informations essentielles, ce qui les rend vulnérables aux cuisines insalubres. Heureusement, cette pratique prend fin aujourd'hui - ma législation exigeant que les applications de livraison publient des liens vers leurs notes d'hygiène sur leur site web donnera aux consommateurs les moyens d'agir, augmentera la transparence et réduira le nombre de maladies d'origine alimentaire. Je félicite la gouverneure pour son engagement dans ce domaine et je me réjouis à l'idée de continuer à renforcer les droits des consommateurs au cours de cette session. »

**La législation S.8880A/A.1010B** interdit l'obstruction de l'étiquette des médicaments en vente libre.

**Le sénateur de l'État, James Sanders Jr. a déclaré** « Je suis reconnaissant à la gouverneure Kathy Hochul d'avoir récemment promulgué deux projets de loi dont j'étais le principal parrain. Le premier projet de loi (S.8880-A/SANDERS Identique à A.1010-B/Weprin) promeut et protège la santé et la sécurité des consommateurs en interdisant l'obstruction de l'étiquetage des médicaments ou des cosmétiques en vente libre. La transparence est essentielle sur le marché, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité. Le deuxième projet de loi (S.4778/SANDERS Identique à A.7167/Solages) interdit de facturer des frais de restitution à l'expiration de la durée du contrat de location d'un véhicule, dont la base est uniquement constituée de frais administratifs, de manutention ou de bureau. Ces deux nouvelles lois constituent des protections de bon sens pour le consommateur. »

**David I. Weprin, membre de l'Assemblée, a déclaré,** « Cette législation est une mesure importante pour la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs. L'obstruction des étiquettes et des emballages de médicaments en vente libre et de produits cosmétiques peut avoir de graves conséquences pour la santé et la sécurité. En tant que parrain de cette législation, je suis fier qu'elle ait été promulguée et je tiens à remercier la gouverneure Hochul pour son engagement inébranlable en faveur de la protection de la santé et de la sécurité des New-Yorkais. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418  
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :  
[ny.gov/signup](http://ny.gov/signup) | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)